



# PRÉSENTATION

## C'EST QUOI ?

Ce subtil acronyme signifie Auvergne-Rhône-Alpes Groupes Émergents, tout simplement !

**AURAGE!** est un dispositif qui a pour objectif de mettre en valeur le dynamisme, la diversité et la qualité de notre scène régionale. En organisant des vitrines musicales sur les événements nationaux, AURAGE! fait rayonner tant les artistes que les structures adhérentes de Grand Bureau qui les accompagnent.

Chaque printemps, un appel à candidature porté par le réseau est lancé auprès des structures de production et lieux de diffusion adhérents. Un jury de professionnel·les paritaire et représentatif de la filière étudie les candidatures reçues et sélectionne plusieurs projets qui représenteront la scène aurhalpine sur certains événements nationaux.

Depuis 2022, le dispositif se positionne sur le MaMA Festival à Paris et permet à 3 artistes ou groupes accompagnés par ses adhérentes de se produire devant un public de professionnel·les afin de valoriser leur projet à l'échelle nationale, développer leur tournée ou trouver de nouveaux partenaires. En 2024, le dispositif élargit ses horizons en investissant le MIMA, salon professionnel auvergnat porté par le Damier et French VIP de la SACEM pour sa première édition lyonnaise.

## OBJECTIFS

→ Valoriser et mettre en lumière le travail de repérage artistique et d'accompagnement des adhérentes de Grand Bureau.

→ Valoriser et mettre en lumière la vitalité et la qualité de la scène musicale régionale.

→ Encourager la coopération et la solidarité entre les structures adhérentes au réseau au profit du développement des projets artistiques régionaux.

→ Accompagner les projets artistiques de la région dans leur développement professionnel.

# FONCTIONNEMENT



## Qui peut déposer une candidature ?

Toute structure de production (production de spectacle, production phonographique, label, ...) ou de diffusion (lieu, festival, organisateur de concerts, ...) adhérente à Grand Bureau ayant accompagné le projet candidat.

## Pour quel type de projet ?

- Les projets de musiques actuelles implantés en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est-à-dire pouvant justifier une activité majoritaire dans la région : résidence, accompagnement ou diffusion.
- Pouvant justifier de dates réalisées ou de résidences et de la capacité du projet à assurer un showcase de 30 minutes
- Ayant un répertoire original (pas de reprises)
- Ne figurant pas dans la programmation officielle du MaMA.

## Quels sont les éléments à fournir pour déposer une candidature ?

- Des informations sur le projet (biographie, photos, liens, implantation géographique, composition du groupe, discographie, dates, entourage professionnel...)
- Contact de la personne référente.
- Un argumentaire détaillé sur la stratégie de développement du projet.
- 3 fichiers audios de 3 morceaux différents.
- Un lien vers une vidéo de session live type teaser / extrait court ou titre .
- La fiche technique.
- Une revue de presse.



## Critères de sélection

- La qualité artistique du projet sera étudiée (proposition originale, univers singulier, maîtrise de l'instrument, présence scénique, ...)
- Un regard attentif sera porté sur la stratégie de développement du projet artistique (il est primordial d'identifier les besoins du projet et les moyens alloués : capacité à convier des professionnelles sur l'événement, prise de rendez-vous sur le MaMA en amont, ...)

## Critères d'appréciation

- Les candidatures accompagnées par plusieurs structures seront appréciées.
- Les projets ayant fait l'objet d'accompagnement de structures du territoire.
- Le jury portera une attention particulière à la parité.
- Toutes les esthétiques musicales sont les bienvenues.
- Les documents fournis doivent être de bonne qualité afin de juger le projet dans les meilleures conditions possibles et permettre ainsi au jury de se projeter sur une prestation live.
- Les membres du jury pourront partager leurs "coups de coeur" (mais la subjectivité de ce critère ne sera pas utilisé dans le choix final des lauréates).

## Coûts

La structure représentant les artistes sélectionnés s'engage à participer aux coûts de production et d'organisation du showcase au Mama, selon des modalités précisées dans une convention établie avec Grand Bureau. **Grand Bureau** prend en charge les frais de location de la salle et les frais techniques.



# CALENDRIER

## Au printemps

→ L'équipe salariée du réseau communique à ses adhérentes le calendrier ainsi que le lien du formulaire de candidatures.

→ Le jury se réunit pour sélectionner les 3 projets qui se produiront au MaMA et shortliste d'autres projets ayant retenu son attention.

## En automne

→ Les 3 projets sélectionnés se produisent au MaMA.

# CONTACT

Pour toute question ou remarque, [écrivez à Robin Barthomeuf](#), chargé de mission accompagnement

